

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 30/03/23

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2023 / 067**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 17

Exprimés : 22

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à vingt heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 13 mars 2023.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT (adjoints), Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Jean-François FICHOT, Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Sophie DUFIT, Jocelyne PION, Bahya BAILICHE, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @CTES : Finances / Subventions

FINANCES

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FEDEREE DON DU SANG BENEVOLE EN TONNERROIS POUR 2023

- Vu le budget primitif 2023 ;
- Vu l'avis favorable de la commission en charge de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'animation de la ville et de la vie associative du 28/02/2023 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 22
	Contre : 0
	Abstention : 0

M. Clech, Mme Orgel et Pion ne prennent pas part au vote.

- D'accorder une subvention à l'Association Fédérée don du sang bénévole en Tonnerrois de 300 € (trois cents Euros) ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif de l'exercice 2023.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre